

Séance du 26 février 2021/01

Le 26 février 2021 à 20heures, le conseil municipal de la commune d'URVAL, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de COMPOINT Eloi, Maire.
Date de convocation : 18 février 2021.

PRESENTS : M. Eloi COMPOINT, M. Sébastien LANDEMAINE, Mme Sophie ANSELMET, M. Franck LAVELLE, M. Bruno MARES, Mme Martine VIDAL, M. Luc FRANCOIS, M. Olivier NOE, Mme Anne ROUGIER, Mme Mélissandre BARTHELEMI.

Madame Véronique Robert a fait part au conseil municipal, qui prend acte, de sa démission du conseil municipal.

SECRETARE DE SEANCE :Mme Sophie ANSELMET.

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal une délibération concernant la modification des statuts de la communauté de commune Bastides Dordogne Périgord en vue de la création d'une Maison France Services à Lalinde.

Vote: Pour à l'unanimité.

Validation du conseil municipal du 4 décembre 2020 et signatures.

Vote: Pour à l'unanimité.

20210201 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Sous la présidence de Sébastien LANDEMAINE, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Recettes	171 662,16
Dépenses	<u>124 115,26</u>
Résultats 2020 :	47 546,90
Résultats 2019 :	139 231,28
Total 2020 :	186 778,18

Investissement :

Recettes :	18 362,23
Dépenses :	35 910,73
Résultats 2020 :	-17 548,50
Résultats 2019 :	4 586,85
Total 2020 :	-12 961,65

Résultat de clôture :

186 778,18 – 12961,65 = 173 816,53

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

20210202-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 :

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	186 778,18 €
---	--------------

Section d'Investissement

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2020	-12 961,65 €
--	--------------

:

1°) – Compte 001 : dépense investissement besoin de financement à recouvrir	-12 961,65 €
---	--------------

2°) – Compte 002 : recette fonctionnement affectation après couverture du solde d'exécution	173 816,53 €
---	--------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le résultat d'affectation 2020.

20210203-VOTE DU COMPTE DE GESTION :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Lalinde et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

20210204 – REMBOURSEMENT ELOI COMPOINT POUR LE REGLEMENT DE LA FACTURE BOUYGUES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir réglé la première facture d'abonnement à Bouygues après avoir résilié le contrat orange.

La trésorerie de Lalinde a proposé à Monsieur le Maire de se faire rembourser les frais de mise en place de l'abonnement à Bouygues. Il suffira de le rembourser en mandatant au compte 6718 pour un montant de 63,96 €, accompagné des pièces demandées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser Monsieur le Maire des frais de mise en place à l'abonnement Bouygues.

20210205 – FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^E CLASSE ET OUVERTURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE POUR AVANCEMENT DE GRADE :

En fin d'année, Monsieur le Maire a reçu un tableau de proposition d'avancement de grade d'agents. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour assurer la mission de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité :

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^o classe à 15 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à 15 heures hebdomadaires.
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} mars 2021 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

20210206 – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET EGLISE

Le conseil municipal autorise M. le maire à demander des subventions au nom de la commune dans le cadre du projet de restauration de l'église ;

20210207 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCB DP POUR LA CREATION DE LA MAISON France SERVICES :

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la création d'une Maison France Services (délibération n° 2021-01-05.a) du 19 janvier 2021).

Il convient désormais que la Communauté de communes se dote de la compétence requise. En effet, le dispositif France Services relève de la compétence définie au 8° du II de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les nouveaux statuts de la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord.

Questions Diverses :

- Le conseil municipal ne voit pas l'opportunité de signer la convention avec la SPA pour campagne stérilisation des chats qu'elle propose.

-M. Le maire rappelle aux élus qu'ils ont droit à 20 heures de formation par an prises en charge par la Caisse des dépôts et consignation. Un programme de formation proposé par l'UDM est à leur disposition.

-La réunion de commission des impôts directs aura lieu le 2 avril à 17h30.

-M. Le maire, après constatation de l'état du toit de la mairie et du préau a demandé un devis d'isolation et de remplacement des toitures.

-La commune étudie l'achat d'un défibrillateur dans le cadre d'un achat groupé de la CCB DP et étudie la possibilité d'une formation aux gestes de premiers secours pour les habitants de la commune.

La séance est levée à 22h10.